

Forum 2020 de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle

Promouvoir le dialogue transnational
entre les systèmes judiciaires

18 au 20 novembre 2020

Programme

Règles applicables au Forum

52

Afin de promouvoir un dialogue ouvert entre les juges, le Forum de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle appliquera la règle de Chatham House. Les participants seront libres d'utiliser les informations échangées pendant le Forum, mais ils ne doivent révéler ni l'identité ni l'affiliation des conférenciers, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants.

Les conférenciers prendront la parole à titre personnel, exprimant leurs propres opinions et points de vue, qui ne sont pas nécessairement ceux du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI.

Le forum ne sera pas diffusé sur le Web.

Remerciements

Les travaux de l'Institut judiciaire de l'OMPI sont encadrés par le Conseil consultatif de juges de l'OMPI, constitué des personnalités suivantes :

Annabelle BENNETT, ancienne juge à la Cour fédérale d'Australie à Sydney (Australie) (présidente); Colin BIRSS, juge à la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles, Londres (Royaume-Uni); Souad EL FARHAOUI, juge et conseil à la Cour de cassation, Rabat (Maroc); Klaus GRABINSKI, juge à la Cour fédérale de justice, Karlsruhe (Allemagne); LI Jian, vice président de la Division des droits de propriété intellectuelle, Cour populaire suprême, Beijing (Chine), Cour populaire suprême, Beijing (Chine); Tati MAKGOKA, juge à la Cour suprême d'appel, Bloemfontein (Afrique du Sud); Max Lambert NDÉMA ELONGUÉ, président du Tribunal de première instance, Yaoundé Ekounou (Cameroun); Lyudmila NOVOSELOVA, présidente du Tribunal de la propriété intellectuelle, Moscou (Fédération de Russie); Kathleen M. O'MALLEY, juge à la Cour d'appel du circuit fédéral, Washington (États-Unis d'Amérique); SHITARA Ryuichi, ancien président de la Haute Cour de la propriété intellectuelle, Tokyo (Japon); Maitree SUTAPAKUL, juge à la Cour suprême et ancien président du Tribunal central de la propriété intellectuelle et du commerce international, Bangkok (Thaïlande); et Ricardo Guillermo VINATEA MEDINA, juge à la troisième chambre de droit constitutionnel et social de la Cour suprême de justice, Lima (Pérou).

Mercredi 18 novembre

13 h 00 – 13 h 10 **Ouverture**

Daren TANG, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Maîtresse de cérémonie

Nahal ZEBARJADI, juriste, Institut judiciaire de l'OMPI

13 h 10 – 14 h 15 **Session 1 : Évaluation de la brevetabilité dans le secteur pharmaceutique**

La question fondamentale de la brevetabilité dans le secteur pharmaceutique met en évidence certaines des décisions difficiles auxquelles les tribunaux sont confrontés lorsqu'ils statuent sur des litiges en matière de brevets. Les juges sont appelés à se pencher sur des sujets techniquement complexes et à répondre à des questions qui peuvent avoir peu de précédents juridiques. En même temps, la multitude de considérations politiques qui entourent la recherche, le développement et la commercialisation de médicaments destinés à l'usage humain, ainsi que l'accès des consommateurs à ces médicaments, suscite des attentes accrues et nécessite un examen minutieux des décisions judiciaires et de leur incidence significative sur la société. Dans certains cas, cette incidence s'étend au-delà des frontières nationales, certaines questions faisant l'objet d'un examen judiciaire à l'échelle mondiale.

Les participants de cette session examineront dans quelle mesure les tribunaux ont tenu compte des éléments de la brevetabilité tels qu'ils s'appliquent au contexte des brevets pharmaceutiques, notamment : la caractérisation d'une revendication telle qu'une méthode de traitement médical (rendant ainsi, dans certains ressorts juridiques, l'objet du brevet irrecevable); et les approches comparatives pour évaluer la brevetabilité de l'innovation pharmaceutique subséquente (par exemple, les revendications couvrant les modifications progressives des médicaments existants). Les divergences entre les systèmes juridiques seront prises

en considération, y compris les différentes approches suivies pour traiter les questions spécifiques aux produits pharmaceutiques dans le cadre de l'évaluation de la brevetabilité.

Animatrice

Annabelle BENNETT, ancienne juge à la Cour fédérale de l'Australie, Sydney (Australie)

Conférenciers

James O'REILLY, juge à la Cour fédérale du Canada, Ottawa (Canada)

Prathiba M. SINGH, juge à la Haute Cour de Delhi, New Delhi (Inde)

Marina TAVASSI, ancienne présidente de la Cour d'appel de Milan (Italie)

Ricardo Guillermo VINATEA MEDINA, juge à la troisième chambre de droit constitutionnel et social de la Cour suprême de justice de Lima (Pérou)

Arrêts de référence

- Cour d'appel fédérale du Canada [2020] : *Hospira Healthcare Corporation c. Kennedy Trust for Rheumatology Research*, 2020 FCA 30
- Cour Suprême de l'Inde [2013] : *Novartis AG c. Union of India and Ors*, (2013) 6 SCC 1
- Haute Cour de Delhi (Inde) [2015] : *Merck Sharp and Dohme Corporation and Anr. c. Glenmark Pharmaceuticals Ltd.*, CS (OS) n° 586/2013
- Haute Cour de Delhi (Inde) [2020] : *Astrazeneca AB & Anr c. Intas Pharmaceuticals Ltd*, CS(COMM) 410/2020
- Tribunal de Milan (Italie) [2019] : *Actavis Group PTC EHF c. Astra Zeneca*, jugement n° 7427/2019
- Tribunal de Milan (Italie) [2020] : *Innovet Italia and Epitech c. Pharmasuisse Laboratories*
- Chambre de droit constitutionnel et social de la Cour suprême (Pérou) [2014] : *F. Hoffmann La Roche AG c. Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPi)*, Numéro de cassation 1112-2011
- Cour de justice de la Communauté andine [2013] : affaire 33-IP-2013, Bulletin officiel de l'Accord de Carthagène n° 2209, 14.68
- Grande Chambre de recours, Office européen des brevets [2010] : *Dosage regime/ABBOTT RESPIRATORY*, G0002/08

14 h 15 – 15 h 20 **Session 2 : Exceptions et limitations relatives au droit d'auteur dans le contexte des technologies de l'information et des produits numériques**

Les limitations et exceptions font partie des premiers fondements juridiques du droit d'auteur, conçu à l'origine dans un monde analogique. Les traités Internet de l'OMPI précisent toutefois que les pays disposent d'une certaine latitude pour s'adapter à l'évolution dans ce domaine en étendant à l'espace numérique les limitations et exceptions déjà établies et en déterminant de nouvelles limitations et exceptions, le cas échéant. Comment les tribunaux ont-ils compris et évalué les limitations et exceptions telles qu'elles se présentent dans le paysage technologique en constante évolution qui offre un terrain si dynamique aux créateurs de

contenus, aux utilisateurs et aux tiers, leur permettant de s'engager dans de nouvelles façons de créer et d'utiliser les contenus et de générer des revenus, avec une incidence socioéconomique aussi spectaculaire?

Au cours de cette session, les intervenants feront part de cas récents dans leur ressort juridique afin de donner un aperçu des approches adoptées par différents tribunaux pour évaluer les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur dans l'environnement numérique, y compris l'application de la doctrine de l'épuisement en ce qui concerne les copies numériques d'œuvres; l'équilibre des intérêts, par exemple dans le cadre de la liberté d'expression en ligne; et l'application des limitations et exceptions existantes aux nouvelles technologies et à leurs utilisations.

Animateur

Tati MAKGOKA, juge à la Cour suprême d'appel, Bloemfontein (Afrique du Sud)

Conférenciers

Worrawong ATCHARAWONGCHAI, juge au Tribunal central de la propriété intellectuelle et du commerce international de Bangkok (Thaïlande)

Souad EI FARHAOUI, juge et conseillère à la Cour de cassation, Rabat (Maroc)

Agnieszka GOŁASZEWSKA, directrice de la Division de la propriété intellectuelle du Tribunal régional de Varsovie (Pologne)

Arrêts de référence

- Cour de justice de l'Union européenne [2019] : *Nederlands Uitgeversverbond and Groep Algemene Uitgevers c. Tom Kabinet Internet BV and Others*, affaire n° C-263/18
- Cour de cassation du Maroc [2019] : affaire n° 1649-3-1-2019
- Cour d'appel suprême, Afrique du Sud [2019] : *Tellytrack c. Marshalls World Sport (Pty) Ltd and Others* [2019] ZASCA 153
- Cour Suprême de Thaïlande [2019] : *InfoQuest c. Bisnews AFE (Thaïlande) Co. Ltd*, affaire n° 8313/2561

15 h 20

Clôture de la première journée

Jeudi 19 novembre

13 h 00 – 13 h 30 **Réflexions sur la première journée : Dialogue entre les principaux intervenants et les animateurs des sessions**

Principal intervenant de la session 1

Wolfgang SEKRETARUK, président du Comité juridique de recours et vice-président de la Chambre de recours de l'Office européen des brevets, Organisation européenne des brevets, Munich (Allemagne)

Principale intervenante de la session 2

Elise MELLIER, juge au Tribunal de Grande Instance, Paris (France)

Dialogue avec l'animatrice

Annabelle BENNETT

13 h 30 – 14 h 30 **Session 3 : Incidence de la technologie dans la gestion des affaires judiciaires**

Dans le contexte de la pandémie mondiale, les tribunaux du monde entier mettent en œuvre de diverses manières des solutions technologiques afin de continuer à administrer la justice. Les audiences en ligne, les dépôts électroniques et les délibérations virtuelles, deviennent rapidement la nouvelle norme.

Avec l'évolution technologique en cours, les juges commencent à être confrontés à des problèmes pratiques similaires dans la gestion des affaires de propriété intellectuelle, tels que le traitement des échantillons en ligne, le contre-interrogatoire en ligne des experts et des témoins; ainsi qu'à des questions juridiques communes telles que la garantie de la confidentialité, l'accès approprié du public et le maintien de l'efficacité et de la qualité de la justice.

Au cours de cette session, les intervenants feront part de l'évolution récente sur le plan technologique dans leurs tribunaux respectifs et des implications sur la gestion judiciaire des affaires de propriété intellectuelle. Ils examineront les avantages et les inconvénients des formats virtuels, de la nécessité éventuelle de gérer différemment les affaires lors des audiences en ligne, les difficultés particulières soulevées par les questions d'accès du public et de confidentialité lors des audiences en ligne, ainsi que du dépôt électronique et de l'accès aux rôles.

Animatrice

Rian KALDEN, juge principale à la Cour d'appel, La Haye (Pays-Bas)

Conférenciers

Stephen BURLEY, juge à la Cour fédérale d'Australie, Sydney (Australie)

LI Jian, vice-président de la Division des droits de propriété intellectuelle, Cour populaire suprême, Beijing (Chine)

Lyudmila NOVOSELOVA, présidente du Tribunal de la propriété intellectuelle, Moscou (Fédération de Russie)

Peter TOCHTERMANN, juge, président de la Chambre des brevets, Tribunal régional de Mannheim (Allemagne)

14 h 30 – 15 h 30 **Session 4 : Marques non traditionnelles**

Les entreprises sont de plus en plus intéressées par la mise au point de marques non conventionnelles ou non traditionnelles permettant d'identifier la source de leurs produits et services sur leurs marchés. Les sons, les couleurs, les odeurs, les clips vidéo, les hologrammes et les marques tridimensionnelles font partie des formes contemporaines de marques soumises à l'enregistrement dans différentes parties du monde.

Les demandes de protection de marques non traditionnelles ont donné lieu à des débats et à un certain nombre de décisions judiciaires dans le monde entier. Conformément à l'article 6*quinquies*.B.ii) de la Convention de Paris et à l'article 15.1) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les législations nationales exigent que les marques distinguent les produits et services d'un commerçant de ceux d'un autre. Des approches différentes peuvent être adoptées pour exiger que les signes soient visuellement perceptibles ou que le signe ne soit pas exclusivement nécessaire pour atteindre un résultat technique. Chacune de ces exigences présente des défis particuliers au regard de l'examen de la possibilité d'enregistrer des marques non traditionnelles.

Cette session, en s'appuyant sur les décisions administratives et judiciaires de différents ressorts juridiques, examinera comment les offices de propriété intellectuelle et les tribunaux ont traité les questions intéressantes soulevées par la décision d'approuver ou de refuser l'enregistrement de marques non traditionnelles.

Animatrice

Sharon MARSH, commissaire adjointe chargée de la politique en matière d'examen des marques, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (États-Unis d'Amérique)

Conférenciers

Dedar Singh GILL, juge à la Haute Cour de Singapour

Max Lambert NDÉMA ELONGUÉ, président du Tribunal de première instance, Yaoundé Ekounou (Cameroun)

Humberto René OTAZÚ FERNÁNDEZ, juge, Tribunal correctionnel pour les délits économiques, Asunción (Paraguay)

Francis TUIYOTT, juge, Division du commerce et des taxes, Haute Cour du Kenya, Nairobi (Kenya)

Arrêts de référence

- Tribunal civil et commercial d'Asunción, 12° Turno (Paraguay) [en instance]: *Minerías Orienpar S.A. c. Crocs Inc.*, injonction interlocutoire n° 1836 du 23 décembre 2015
- Cour d'appel de Singapour [2017] : *Société des Produits Nestlé SA et autres c. Petra Foods Ltd et autres* [2017] 1 SLR 35
- Cour suprême d'appel, Afrique du Sud [2002] : *Beecham Group PLC et autres c. Triomed (Pty) Ltd* [2002] 4 All SA 193 (SCA)
- Cour suprême d'appel, Afrique du Sud [2014] : *Société des Produits Nestlé SA c. International Foodstuffs* [2014] ZASCA 187

15 h 30

Clôture de la deuxième journée

Vendredi 20 novembre

13 h 00 – 13 h 30 **Réflexions sur la deuxième journée : Dialogue entre les principaux intervenants et les animateurs des sessions**

Principal intervenant de la session 3

Jeremy FOGEL, directeur exécutif du Berkeley Judicial Institute; ancien directeur du Federal Judicial Center (États-Unis d'Amérique)

Principal intervenant de la session 4

Ángel GALGO PECO, président de la Chambre n° 28 (chambre commerciale), Cour d'appel de Madrid (Espagne)

Dialogue avec les animateurs

Rian KALDEN

Sharon MARSH

13 h 30 – 13 h 40 **Activités de l'OMPI dans le domaine de l'administration judiciaire de la propriété intellectuelle**

Conférencière

Eun-Joo MIN, directrice de l'Institut judiciaire de l'OMPI

13 h 40 – 14 h 50 **Session 5 : Choix d'un tribunal à sa convenance dans les litiges de propriété intellectuelle relevant de plusieurs juridictions (exemple de litiges portant sur la concession de licences à des conditions FRAND)**

Les produits technologiques d'aujourd'hui doivent souvent être conformes aux normes d'interopérabilité mondiales, telles que la connectivité Wi-Fi, Bluetooth ou 3G/4G/5G. Ces normes industrielles sont souvent couvertes par des centaines ou des milliers de brevets (dénommés

“brevets essentiels à une norme” (SEP)) qui sont octroyés sous licence à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).

La nature et la taille mondiales des marchés de ces produits technologiques ont donné lieu à des litiges de brevet multijuridictionnels qui découlent d'un désaccord sur le taux de licence FRAND. Alors que ces litiges en matière de brevets se limitaient à l'industrie des télécommunications, on les observe maintenant aussi dans d'autres industries utilisant l'Internet des objets, comme les appareils ménagers et les automobiles.

En prenant l'exemple des litiges multijuridictionnels qui surviennent dans le domaine des brevets essentiels à une norme, les intervenants de cette session examineront la possibilité de former des recours au niveau mondial lorsque le litige porte sur un portefeuille de brevets mondial, et le rapport entre des procédures parallèles dans des ressorts juridiques étrangers, y compris la possibilité de délivrer des injonctions anti-poursuites. Dans le cadre de ces réflexions, les intervenants examineront les principaux facteurs du choix du for des différentes parties et les particularités des mécanismes mis en œuvre par les tribunaux concernés pour répondre à la nécessité de règlement des litiges dans les litiges mondiaux en matière de brevets.

Animateur

Colin BIRSS, juge à la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles, Londres (Royaume-Uni)

Conférenciers

Klaus GRABINSKI, juge à la Cour fédérale de justice, Karlsruhe (Allemagne)

Kathleen M. O'MALLEY, juge à la Cour d'appel du circuit fédéral, Washington (États-Unis d'Amérique)

SHITARA Ryuichi, ancien président de la Haute Cour de la propriété intellectuelle, Tokyo (Japon)

Arrêts de référence

- Cour fédérale de justice d'Allemagne [2020] : *Sisvel c. Haier*, affaire n° KZR 36/17
- Cour régionale suprême de Munich (Allemagne) [2019] : *Nokia c. Continental*, affaire n° 6 U 5042/19
- Haute Cour de la propriété intellectuelle du Japon [2014] : *Samsung Elecs. Co. c. Apple Japan LLC*, affaire n° 2013 (Ra) 10007
- Cour Suprême du Royaume-Uni [2020] : *Unwired Planet International Ltd & Anor c. Huawei Technologies (UK) Co Ltd & Anor* [2020] UKSC 37
- Cour d'appel du circuit fédéral des États-Unis d'Amérique [2014] : *Ericsson, Inc. c. D-Link Sys.*, 773 F.3d 1201
- Cour d'appel du circuit fédéral des États-Unis d'Amérique [2019]: *TCL Commc'n Tech. Holdings Ltd. c. Telefonaktiebolaget LM Ericsson*, 943 F.3d 1360
- Tribunal du district nord de l'Illinois (États-Unis d'Amérique) [2013] : *affaire Innovatio IP Ventures, LLC Pat. Litig.*, n° 11 C 9308, 2013 WL 5593609
- Tribunal du district ouest de Washington (États-Unis d'Amérique) [2012] : *Microsoft Corp. c. Motorola, Inc.*, 871 F. Supp. 2d 1089

14 h 50 – 15 h 00 **Clôture**

Annabelle BENNETT, ancienne juge à la Cour fédérale de l'Australie, Sydney (Australie); présidente du Conseil consultatif de juges de l'OMPI

Frits BONTEKOE, conseiller juridique de l'OMPI

Conférenciers



**Worrawong
ATCHARAWONGCHAI**

Juge, Tribunal central de la propriété intellectuelle et du commerce international de Bangkok (Thaïlande)

Le juge Atcharawongchai est juge depuis plus de 10 ans et possède un large éventail de compétences allant du droit de la propriété intellectuelle au droit de l'information et des technologies, en passant par le droit pénal et l'analyse économique du droit.

M. Atcharawongchai a enseigné des matières juridiques dans un certain nombre d'institutions, dont le Barreau thaïlandais, l'Université Naraesuan, l'Université Kasetsart et l'Université Ramkamhaeng. Il a publié des articles en thaïlandais et en anglais, notamment sur des sujets tels que "Les dommages pécuniaires dans les affaires de marques : étude comparative de l'évaluation des dommages résultant de la contrefaçon de marques en Thaïlande et aux États-Unis d'Amérique" et "Droit d'auteur et diffusion d'émissions sportives : la loi sur le droit d'auteur interdit-elle la retransmission personnelle en direct d'événements sportifs?" Le sujet de sa thèse de doctorat est lié à la question très débattue de "L'application pénale du droit d'auteur en Thaïlande".

M. Atcharawongchai est titulaire de diplômes d'enseignement de cinq ressorts juridiques, ayant obtenu sa licence de droit à l'Université de Thammasat, en Thaïlande; trois diplômes de maîtrise en droit à l'Université de Durham, à l'Université nationale de Singapour et à la Faculté de droit de Chicago-Kent; et un doctorat à l'Université de Hong Kong. Il s'est également vu décerner de nombreuses distinctions.



Annabelle BENNETT

Ancienne juge à la Cour fédérale d'Australie, Sydney (Australie)

Jusqu'en mars 2016, la juge Annabelle Bennett a été juge à la Cour fédérale d'Australie, siégeant dans de nombreuses affaires de propriété intellectuelle en première instance et en appel. Elle a également siégé en tant que juge suppléante de la Cour suprême du Territoire de la capitale australienne. Avant sa nomination à la Cour fédérale, Mme Bennett exerçait en tant qu'avocate principale spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Mme Bennett a également exercé les fonctions de présidente du Tribunal du droit d'auteur de l'Australie, de présidente du Conseil national australien pour la santé et la recherche médicale et de membre présidentiel de la Cour administrative d'appel australienne. L'on compte parmi ses nominations actuelles les titres de : rectrice de l'Université de Bond; présidente du Conseil de la lutte contre la discrimination de la Nouvelle-Galles-du-Sud; arbitre au sein du Tribunal arbitral du sport; présidente de Land Services SA; présidente de l'Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaire; membre de l'Institut GARVAN pour la recherche médicale; membre de Chief Executive Women; et membre du Conseil consultatif de la Faculté de droit de l'Université chinoise de Hong Kong.

Mme Bennett est titulaire d'un doctorat de biochimie, d'un diplôme de droit ainsi que d'un doctorat honorifique de l'Université de Nouvelle-Galles-du-Sud et de l'Université nationale d'Australie.



Colin BIRSS

Juge à la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles, Londres (Royaume-Uni)

Le juge Birss siège à la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles. Il siège aux Business and Property Courts et est l'un des juges nommés pour siéger au Tribunal des brevets. En 2020, sa prochaine nomination à la Cour d'appel a été annoncée. Elle aura lieu en 2021.

M. Birss a été admis au barreau anglais en 1990 et pratique le droit de la propriété intellectuelle. Il a été promu conseiller de la Reine en 2008. En 2010, il a quitté le barreau pour devenir juge de ce qui est aujourd'hui le Tribunal de la propriété intellectuelle pour les entreprises et président du Tribunal du droit d'auteur du Royaume-Uni. En 2013, M. Birss a été nommé à la Haute Cour.

M. Birss a obtenu un diplôme en métallurgie et en sciences des matériaux du Downing College de Cambridge, et a suivi une formation juridique à la City University de Londres.



Stephen BURLEY

Juge à la Cour fédérale d'Australie, Sydney (Australie)

Le juge Burley siège à la Cour fédérale d'Australie depuis 2016. En sa qualité de juge dans le domaine de la propriété intellectuelle, il entend de nombreuses affaires de propriété intellectuelle en première instance et en appel. Il joue souvent aussi le rôle d'animateur, de chercheur et de conférencier lors de conférences et de séminaires dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Avant sa nomination à la Cour, le juge Burley a exercé le droit au Barreau de 5 Wentworth Chambers à Sydney, de 1993 à 2016. Il a été nommé avocat-conseil en 2007. Alors qu'il était au Barreau, le juge Burley a pratiqué dans le domaine de la propriété intellectuelle, se spécialisant dans les affaires de brevets, de droits d'auteur, de marques, de dessins et modèles et de renseignements confidentiels. Il a également plaidé dans des affaires portant sur les pratiques

commerciales, le droit de la concurrence et de la consommation et le droit administratif. Une grande partie des affaires de brevets concernaient le secteur pharmaceutique ou celui des télécommunications ou d'autres domaines de haute technologie.

Le juge Burley a obtenu un diplôme en arts et en droit de l'Université de Sydney en 1987, puis une maîtrise en droit de la London School of Economics and Political Science. En 1982, l'Australian Music Examinations Board lui a décerné le titre d'Associate in Music, Australia.



Souad EL FARHAOUI

Juge et conseillère à la Cour de Cassation, Rabat (Maroc)

La juge El Farhaoui est conseillère à la chambre commerciale de la première

division de la Cour de cassation du Maroc. Avant d'exercer ces fonctions, Mme El Farhaoui a occupé différents postes judiciaires. Elle a été nommée pour la première fois à la magistrature en 1999, en tant que juge du Tribunal de première instance de Kénitra, où elle a siégé tant en matière civile qu'en matière pénale. Elle a ensuite été nommée conseillère à la Cour administrative d'appel de Rabat.

En 2012, Mme El Farhaoui a assumé plusieurs fonctions administratives, notamment en tant que présidente d'un registre commerce et du droit commercial international, et en tant que directrice adjointe du Ministère de la justice et des libertés, chargée des affaires civiles. Durant cette période, elle a également siégé dans plusieurs comités spécialisés dans la révision des textes juridiques.

Elle a participé à un grand nombre de réunions internationales sur des sujets tels que les droits de l'homme et l'efficacité de la justice, en France, en République de Corée, en Tunisie et au Royaume-Uni.

Mme El Farhaoui a commencé sa carrière comme avocate et est diplômée en droit privé, droit civil et droit des affaires.



Jeremy FOGEL

Directeur exécutif du Berkeley Judicial Institute; ancien directeur du Federal Judicial Center (États-Unis d'Amérique)

Le juge Fogel est le premier directeur exécutif du Berkeley Judicial Institute. Avant cette nomination, il a été directeur du Federal Judicial Center à Washington (2011-2018), juge de district pour le district nord de la Californie (1998-2011) et juge aux cours supérieure (1986-1998) et municipale (1981-1986) du comté de Santa Clara.

M. Fogel a été membre du corps professoral du Federal Judicial Center, chargé de cours à la Stanford Law School, professeur au California Continuing Judicial Studies Program et au California Judicial College, et a participé en tant que membre du corps professoral à des échanges juridiques dans plus d'une dizaine de pays étrangers. Il a obtenu sa licence de l'Université Stanford en 1971 et son doctorat en droit de la Harvard Law School en 1974.

M. Fogel s'est vu décerner de nombreuses distinctions, dont le Prix du président pour services exceptionnels rendus au système judiciaire californien par la California Judges Association et le prix Vanguard pour sa contribution remarquable au droit de la propriété intellectuelle par le barreau de Californie. En 2002, il a reçu une reconnaissance spéciale de l'Association des avocats du comté de Santa Clara pour avoir incarné les normes les plus élevées de professionnalisme dans la magistrature.



Ángel GALGO PECO

Président de la Chambre n° 28, Cour d'appel de Madrid (Espagne)

Le juge Galgo Peco a assumé la fonction de président de la chambre n° 28, spécialisée dans les affaires commerciales, à la Cour d'appel de Madrid, en 2008. Depuis 2018, il est également membre qualifié de la Grande Chambre de recours de l'Office européen des brevets (OEB). Il est magistrat depuis 1989.

M. Galgo Peco participe régulièrement en tant que conférencier aux activités organisées par l'OEB, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) et l'Office espagnol des brevets et des marques. Il a également fréquemment exercé les fonctions d'expert de l'Union européenne dans le cadre du projet IPKey de la Commission européenne (Chine, Amérique latine et Asie du Sud-Est). En 2018, il a participé en tant que formateur international au projet de l'OMPI relatif aux institutions de formation judiciaire. M. Galgo Peco est membre de l'IPAJ (Association des juges en propriété intellectuelle) et de l'AECLJ (Association des juges du droit européen de la concurrence).



Dedar Singh GILL

Juge à la Haute Cour de Singapour (Singapour)

Le juge Dedar Singh Gill a été nommé commissaire judiciaire à la Cour suprême

le 1^{er} août 2018 et juge à la Haute Cour le 1^{er} août 2020.

Avant sa nomination, M. Gill a occupé le poste de directeur général du département de propriété intellectuelle de la société Drew & Napier LLC. Il a plaidé devant la Haute Cour et la Cour d'appel pour le compte d'importantes sociétés clientes et s'est forgé une solide réputation pour son expertise et son expérience en droit de la propriété intellectuelle.

M. Gill a été nommé par le président de la Cour suprême de Singapour pour gérer les affaires de propriété intellectuelle à la Haute Cour et pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité d'examen du cadre de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle afin de réviser le système de règlement des litiges de propriété intellectuelle à Singapour.



**Agnieszka
GOŁASZEWSKA**

**Directrice de la Division
de la propriété
intellectuelle du Tribunal
régional de Varsovie
(Pologne)**

La juge Gołaszewska a été nommée directrice de la Division de la propriété intellectuelle du Tribunal régional de Varsovie à sa création en 2020. Auparavant, elle siégeait en qualité de juge au Tribunal de district de Varsovie (Département commercial) depuis mars 2012. Entre 2017 et 2020, elle a été affectée au Département de la législation civile du Ministère de la justice. En tant que directrice adjointe du département, elle a participé à l'élaboration de la législation visant à établir des tribunaux de propriété intellectuelle en Pologne. Elle a également été responsable de la mise en œuvre dans la législation polonaise de la directive de l'UE sur les secrets d'affaires (2016/943).

Avant sa carrière judiciaire, Mme Gołaszewska était avocate et membre du barreau de Varsovie et s'occupait, entre autres, d'affaires de propriété intellectuelle (2007-2012).

Mme Gołaszewska a étudié le droit à l'Université de Varsovie et à l'Université de Copenhague. En 2015, elle a achevé ses études de troisième cycle en droit de la propriété intellectuelle à l'Université Jagellonne de Cracovie. Elle a obtenu son doctorat à l'Université de Varsovie où elle a présenté une thèse de doctorat sur l'épuisement du droit d'auteur. Mme Gołaszewska est coautrice d'un commentaire sur la loi polonaise sur le droit d'auteur et les droits connexes (2019) et d'un commentaire sur la loi polonaise de procédure civile (2019).



Klaus GRABINSKI

**Juge à la Cour fédérale
de justice de Karlsruhe
(Allemagne)**

Le juge Grabinski siège à la Cour fédérale de justice de l'Allemagne (Bundesgerichtshof) depuis 2009. Il est membre de la dixième chambre civile (X. Zivilsenat) qui a notamment compétence pour traiter des litiges en matière de brevets. Avant cette nomination, il a

été président du Tribunal de district de Düsseldorf de 2001 à 2009, où il a présidé une chambre civile qui s'occupait principalement des litiges en matière de brevets. M. Grabinski a été juge à la Cour d'appel de Düsseldorf de 2000 à 2001 et chargé de recherche en droit à la Cour fédérale de justice de 1997 à 2000. De 1992 à 1997, il a été juge au Tribunal de district de Düsseldorf.

M. Grabinski a étudié le droit aux universités de Trèves, Genève et Cologne et a été assistant universitaire à l'Université de Trèves. Il est coauteur d'un commentaire sur la Convention sur le brevet européen (Benkard, Europäische Patentübereinkommen) et d'un commentaire sur la loi allemande sur les brevets (Benkard, Patentgesetz, 10^e édition). Il est l'auteur d'une multitude d'articles concernant le droit des brevets, la procédure civile et le droit international privé et intervient fréquemment lors de conférences nationales et internationales sur le droit de la propriété intellectuelle.

Rian KALDEN



**Juge principale à la Cour
d'appel, La Haye
(Pays-Bas)**

La juge Kalden a été nommée à la Cour d'appel de La Haye en septembre 2013 et a dirigé pendant cinq ans la division

qui, entre autres, traite de tous les litiges en matière de propriété intellectuelle, y compris ceux relatifs aux brevets. En sa qualité de juge principale, elle s'occupe désormais principalement des litiges en matière de brevets. En juillet 2018, elle a été nommée juge à la Cour de justice du Benelux, devant laquelle sont formés les recours contre les décisions des offices des marques du Benelux.

Mme Kalden a été nommée juge pour la première fois en 2002 au Tribunal de district de La Haye, où elle a exercé à la Chambre des brevets. De 2005 à mi-2008, elle a été juge (puis, en 2007, vice-présidente) du Tribunal de district de Haarlem, où elle a siégé au sein de la Chambre criminelle. Elle est ensuite retournée à la Division de la propriété intellectuelle du Tribunal de district de La Haye (qu'elle a dirigé à partir de 2009), où elle a traité divers types de litiges de propriété intellectuelle, surtout dans le domaine des brevets.

Avant d'être nommée juge, Mme Kalden a exercé au barreau d'Amsterdam au sein du cabinet Stibbe, d'abord au Département de la propriété intellectuelle, et a également pratiqué le droit des sociétés.

Mme Kalden a obtenu son diplôme à l'Université de Leiden en 1989 et une maîtrise de l'Université de Londres en 1990. Elle intervient régulièrement lors de conférences nationales et internationales sur le droit des brevets et les questions connexes.



LI Jian

Vice-président de la Division des droits de propriété intellectuelle, Cour populaire suprême, Beijing (Chine)

Le juge Li a été nommé vice-président de la Division des droits de propriété intellectuelle de la Cour populaire suprême en 2019 (en tant que juge principal). Avant d'occuper ce poste, il était le vice-président du Tribunal de la propriété intellectuelle de la Cour populaire suprême. Le juge Li a une expérience significative au sein de la Division des droits de propriété intellectuelle de la Cour, ayant également été greffier, juge auxiliaire et président de cette division entre 2000 et 2018.

M. Li a été chercheur invité à l'Institut Max Planck pour la propriété intellectuelle ainsi qu'à l'Université de Georgetown, et est professeur à temps partiel à l'Université des sciences politiques et de droit de la Chine orientale. Il a publié de nombreux articles dans des publications telles que *Jurist* et *Intellectual Property and Technology Law Journal*, entre autres.

M. Li est titulaire d'une licence et d'une maîtrise en droit de la Faculté de droit international de l'Université des sciences politiques et de droit de la Chine orientale, ainsi que d'un doctorat en droit civil de l'Université Renmin.



Tati Moffat MAKGOKA

Juge à la Cour suprême d'appel, Bloemfontein (Afrique du Sud)

Le juge Makgoka siège à la Cour suprême d'appel d'Afrique du Sud depuis 2018. Avant d'occuper ce poste, il a exercé plusieurs fonctions judiciaires, notamment en tant que juge de la Division Gauteng de la Haute Cour (2009-2018), où il a été nommé commissaire aux brevets, et en tant que juge par intérim à la Division constitutionnelle de la Haute Cour du Lesotho et à la Cour d'appel du travail. M. Makgoka a commencé sa carrière en tant qu'avocat à Pretoria.

M. Makgoka est titulaire d'un B. Proc. de l'Université du Nord en Afrique du Sud.



Sharon MARSH

Commissaire adjointe chargée de la politique en matière d'examen des marques, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (États-Unis d'Amérique)

Mme Marsh est commissaire adjointe chargée de la politique en matière d'examen des marques à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO). Elle gère le bureau de la politique en matière de marques, celui des requêtes, le bureau de l'identification et de la classification, ainsi que le centre d'assistance en matière de marques et le bureau d'examen de la qualité et de la formation.

Mme Marsh a intégré l'USPTO en tant qu'avocate chargée de l'examen des marques, puis a exercé les fonctions d'avocate principale, d'avocate générale et d'administratrice de la politique en matière d'examen des marques avant d'occuper son poste actuel.

Mme Marsh est diplômée de l'Université Duke et de la Faculté de droit de l'Université Emory.



Elise MELLIER

Juge au Tribunal de Grande Instance de Paris (France)

La juge Mellier est juge au Tribunal de Grande Instance

de Paris au sein d'une chambre spécialisée en droit de la propriété intellectuelle. Auparavant, elle a travaillé pendant 12 ans comme juriste d'entreprise et responsable juridique dans diverses sociétés des secteurs du divertissement, de l'édition et des technologies de l'information.

Mme Mellier participe régulièrement aux séminaires de juges européens organisés par l'Office européen des brevets, l'EUIPO et le Réseau européen de formation judiciaire. Mme Mellier est également chargée de cours à l'École de formation du barreau de Paris (EFB Paris) et donne des conférences à l'intention des avocats et des juristes d'entreprise.

Mme Mellier est titulaire d'une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle de l'Université Paris Assas et d'un MBA de l'Université Paris Sorbonne.



Max Lambert NDÉMA ELONGUÉ

Président du Tribunal de première instance de Yaoundé Ekounou (Cameroun)

Le juge Ndéma Elongué est président du Tribunal de première instance de Yaoundé-Ekounou (Cameroun). Il est également chargé de cours à l'Académie de la propriété intellectuelle Denis Ekani (APIDE) de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), avec plusieurs années d'expérience dans le renforcement des capacités des juges, procureurs et responsables de l'application des lois dans le domaine de la propriété intellectuelle en Afrique centrale et occidentale.

M. Ndéma Elongué est coauteur du Guide du magistrat, un outil d'information sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges publié par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle. Il a suivi plusieurs cours de formation organisés par l'OMPI, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).



Lyudmila NOVOSELOVA

Présidente du Tribunal de la propriété intellectuelle, Moscou (Fédération de Russie)

La juge Novoselova est depuis 2013 présidente du Tribunal de la propriété intellectuelle, le premier tribunal spécialisé de la Fédération de Russie.

Mme Novoselova a commencé sa carrière judiciaire en tant que juge à la Cour suprême d'arbitrage de Russie, au sein de laquelle elle a été nommée en 1992. Avant d'occuper ce poste, elle a travaillé à l'arbitrage d'État de la République socialiste fédérative soviétique russe (RSFSR) de l'époque.

En outre, Mme Novoselova mène activement des activités scientifiques et pédagogiques. Elle est professeur et cheffe du Département de la propriété intellectuelle à l'Université de droit de Moscou (MSAL).

Mme Novoselova a obtenu en 1984 un diplôme de la Faculté de droit de l'université d'État de Moscou et est également titulaire d'un doctorat en sciences juridiques. Elle a été reconnue avocate honoraire de la Fédération de Russie.



Kathleen M. O'MALLEY

Juge de circuit à la Cour d'appel du circuit fédéral, Washington (États-Unis d'Amérique)

La juge O'Malley a été nommée à la Cour d'appel du circuit fédéral des États-Unis d'Amérique en 2010. Avant cette nomination, elle a été juge à la Cour de district des États-Unis d'Amérique pour le district Nord de l'Ohio. Mme O'Malley a été première sous procureure générale et cheffe de cabinet du procureur général de l'Ohio Lee Fisher de 1992 à 1994, ainsi que conseillère principale du procureur général Fisher de 1991 à 1992. De 1982 à 1991, elle a été avocate plaidante dans le cadre de litiges complexes. En 2019, Mme O'Malley a été inscrite sur la liste des plus éminentes personnalités de tous les temps dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pendant les 16 années qu'elle a passées à la Cour de district, Mme O'Malley a présidé plus d'une centaine d'affaires de brevets et de marques et a siégé par désignation à la Cour de circuit des États-Unis d'Amérique pour le circuit fédéral. En tant que formatrice, Mme O'Malley a régulièrement donné un cours sur les litiges en matière de brevets à la Case Western Reserve University Law School. Elle est membre de la faculté du programme du Berkeley Center for Law & Technology qui forme les juges fédéraux au traitement des affaires de propriété intellectuelle. Mme O'Malley est membre du conseil d'administration de la Sedona Conference, assure la liaison judiciaire avec le Local Patent Rules Committee du district Nord de l'Ohio et conseille les organismes nationaux qui publient des traités sur les litiges en matière de brevets.

Mme O'Malley a obtenu son doctorat en droit de la Case Western Reserve University School of Law, Order of the Coif, où elle a collaboré à la revue Law Review.



James O'REILLY

Juge à la Cour fédérale du Canada, Ottawa, (Canada)

Le juge O'Reilly a été nommé à la Cour fédérale en 2002 et à la Cour d'appel de la Cour martiale en 2003.

Avant d'être nommé juge, M. O'Reilly a exercé diverses fonctions, notamment en tant que consultant auprès de la Commission de réforme du droit du Canada, conseiller juridique au Ministère de la justice, avocat indépendant spécialisé dans la politique juridique et la réforme du droit, juriste à la Cour suprême du Canada, directeur exécutif associé à l'Institut national de la magistrature et conseiller dans le cadre d'une enquête sur la collusion à Londres (Angleterre).

M. O'Reilly est depuis 2010 coprésident du séminaire sur la rédaction des jugements de l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ). Il est l'auteur de nombreux rapports et publications, et a enseigné le droit à l'Université Carleton, à l'Université d'Ottawa, à l'Université McGill, à l'Université Western et au Barreau du Haut-Canada. Il est également membre du McLaughlin College, de l'Université de York.

M. O'Reilly est titulaire d'une licence (Hons) de l'Université de Western Ontario, d'une licence de droit de la Osgoode Hall Law School et d'un master de l'Université d'Ottawa.



Humberto René OTAZÚ FERNÁNDEZ

Juge, Tribunal correctionnel pour les délits économiques, Asunción (Paraguay)

Le juge Otazú Fernández est juge au Tribunal correctionnel pour les délits économiques d'Asunción. Ce tribunal traite des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, du blanchiment d'argent et de la contrefaçon, entre autres infractions pénales au niveau national. Avant sa nomination à la magistrature, il a occupé le poste de procureur pendant plus de 8 ans, étant responsable de diverses unités de poursuites telles que celles spécialisées dans le trafic de drogue, les infractions pénales en matière de propriété intellectuelle, les délits économiques et la lutte contre la corruption, entre autres.

M. Otazú Fernández a participé en tant que représentant du Ministère public du Paraguay à la réunion ordinaire du Groupe d'experts chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent organisée par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, qui s'est tenue à Santiago du Chili en novembre 2007. Il a également participé à de nombreux séminaires et conférences aux niveaux national et international, notamment en tant que représentant du pouvoir judiciaire du Paraguay dans le cadre d'un séminaire sur les "Mesures de lutte contre la fraude dans le secteur de la télévision payante" tenu en Uruguay en avril 2015.

M. Otazú Fernández est professeur depuis 1998 à l'Université nationale d'Asunción, et a également enseigné dans différentes universités privées du Paraguay. Il a obtenu un diplôme de droit en 1997 et un diplôme de notaire en 1999, à la Faculté des sciences juridiques et sociales de l'Université nationale d'Asunción.



Wolfgang SEKRETARUK

Président du Comité juridique de recours et vice-président de la Chambre de recours de l'Office européen des brevets, Organisation européenne des brevets, Munich (Allemagne)

Le juge Sekretaruk est président du Comité juridique de recours et vice-président de la Chambre de recours. Il est membre des chambres de recours de l'Office européen des brevets depuis 2005 et a été président de la Chambre de recours technique 3.5.06 (informatique) de 2014 à 2018.

M. Sekretaruk est un ancien juge allemand qui a travaillé, entre autres, au Tribunal fédéral des brevets et au Tribunal régional de Munich, où il a traité d'affaires de propriété intellectuelle. Il a de nombreuses années d'expérience en tant que conférencier dans des domaines tels que le droit procédural allemand et européen.

Il est diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Munich et est également titulaire d'un doctorat en droit et d'un master en médiation.



SHITARA Ryuichi

Ancien président de la Haute Cour de la propriété intellectuelle, Tokyo (Japon)

Le juge Shitara a occupé le poste de président de la Haute Cour de la propriété intellectuelle du Japon jusqu'à sa retraite en janvier 2017. Après son départ à la retraite, il a rejoint le cabinet Mori Hamada & Matsumoto en tant que conseiller spécial. Il a été nommé vice-président du cabinet Soei Patent & Law Firm en avril 2018 et en est le président en exercice depuis juillet 2018.

M. Shitara a commencé sa carrière judiciaire en 1979 en tant que juge auxiliaire au Tribunal de district de Tokyo, où il a travaillé à la Division de la propriété intellectuelle pendant près de

15 ans. Il a ensuite siégé pendant près de huit ans à la Haute Cour de la propriété intellectuelle, ainsi qu'au sein de la précédente instance, la Division de la propriété intellectuelle de la Haute Cour de Tokyo. M. Shitara a également jugé des affaires civiles générales à la Haute Cour de Tokyo et au Tribunal de district d'Osaka pendant plus de 13 ans.

M. Shitara a participé à de nombreuses conférences internationales en sa qualité de président de la Haute Cour de la propriété intellectuelle, dans le cadre desquelles il a été en rapport avec des juges, des avocats, des conseils en brevets et d'autres parties prenantes, aux niveaux national et international. Il a donc participé activement au partage d'informations sur le droit de la propriété intellectuelle au Japon et s'est informé des dernières tendances et évolutions dans d'autres parties du monde.

M. Shitara a obtenu son diplôme de premier cycle en droit à l'université de Tokyo en 1975.



Prathiba M. SINGH

Juge à la Haute Cour de Delhi, New Delhi (Inde)

La juge Singh a été nommée juge permanente de la Haute Cour de Delhi

en 2017. Avant d'être nommée juge, elle était l'une des plus éminentes avocates indiennes en matière de propriété intellectuelle. Elle a été nommée "Senior Advocate" par la Haute Cour de Delhi en 2013.

Mme Singh a été admise au barreau en 1991. Au cours de sa carrière juridique, elle a traité des affaires importantes dans tous les domaines de la propriété intellectuelle et a été associée directrice de Singh & Singh. Elle a régulièrement plaidé devant la Cour suprême de l'Inde, la Haute Cour de Delhi, le Tribunal de règlement des différends et de recours en matière de télécommunications (TDSAT), la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle (IPAB) et l'Office indien des brevets. Elle a été nommée à plusieurs autres postes, dont celui d'*Amicus Curiae* par la Haute Cour de Delhi pour rationaliser le fonctionnement du Bureau du droit d'auteur, et à un comité de haut niveau pour la rationalisation de l'examen des brevets. Elle a également conseillé plusieurs commissions parlementaires sur des modifications législatives

dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la législation régissant les brevets, le droit d'auteur et les indications géographiques.

Au cours de sa carrière, Mme Singh a reçu de nombreux prix, dont plusieurs prix annuels récompensant le meilleur avocat en propriété intellectuelle, le Prix "Managing IP's Asia Women in Business Law" et le Prix des 30 femmes d'affaires les plus puissantes en Inde en 2018. Ses articles ont été publiés dans des publications nationales et internationales de premier plan.

Elle a joué un rôle actif au sein de divers organismes professionnels et a notamment été présidente du groupe indien de l'Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA); membre du comité directeur national de la Confédération des industries indiennes (CII) sur les droits de propriété intellectuelle; et membre du groupe de réflexion sur les droits de propriété intellectuelle chargé de rédiger la première politique nationale de l'Inde en matière de propriété intellectuelle en 2015.

Mme Singh est titulaire d'une licence de droit de l'University Law College de Bangalore, dont elle est sortie major de sa promotion. Elle est également titulaire d'un master (bourse ODASSS) de l'Université de Cambridge, où la bourse Prathiba M. Singh pour les étudiants en master a été créée en 2013, et où elle fait partie d'un cercle de conseillers pour l'Inde.



Marina TAVASSI

Ancienne présidente de la Cour d'appel de Milan (Italie)

La juge Tavassi a été nommée présidente de la Cour d'appel de Milan en juillet 2016 et a pris sa retraite à la fin du mois d'août 2020. En tant que présidente de la plus grande Cour d'appel d'Italie, à la tête d'un district regroupant 9 tribunaux et 850 juges, elle a également supervisé la réponse du pouvoir judiciaire à la pandémie de Covid-19 dans l'ensemble du district depuis février 2020.

Mme Tavassi exerce en outre un certain nombre d'autres fonctions judiciaires, notamment : co-présidente du Tribunal spécialisé des entreprises; représentante de l'Italie au sein de la Grande Chambre de recours de l'Office européen

des brevets; et membre du groupe d'experts européens pour la rédaction des règles de procédure du Tribunal unitaire des brevets.

Mme Tavassi a été nommée juge en 1978 et, depuis lors, elle a exercé les fonctions de juge de première instance et de conseillère à la Cour d'appel et à la Cour suprême. Elle a toujours été impliquée dans le droit commercial, le droit européen, la législation antitrust et le droit de la propriété intellectuelle.

Depuis 2018, elle enseigne également le droit des brevets et le droit de la concurrence à l'Université de Pavie.

Mme Tavassi est active au sein de la communauté judiciaire, en tant que présidente de l'Association des juges européens du droit de la concurrence (AECLJ) et vice-présidente de l'Association des juges en propriété intellectuelle (IPJA). Elle intervient fréquemment dans le domaine du droit de la concurrence, de l'arbitrage, du droit des sociétés et de la propriété intellectuelle, et a publié de nombreux articles et monographies.



Peter TOCHTERMANN

Juge, président de la Chambre des brevets, Tribunal régional de Mannheim (Allemagne)

Le juge Tochtermann est juge au Tribunal régional de Mannheim depuis 2010, notamment en qualité de président de la Chambre des brevets et de juge-médiateur dans les litiges de propriété intellectuelle. Auparavant, il était également membre du Conseil consultatif sur les brevets du Tribunal régional supérieur de Karlsruhe, greffier de la Cour suprême fédérale d'Allemagne au sein de son Conseil consultatif sur les brevets, et juge au tribunal local de Rastatt.

M. Tochtermann a également exercé un grand nombre de fonctions juridiques et de recherche. Il a travaillé comme chercheur et chercheur invité dans plusieurs institutions, notamment à l'Université de Heidelberg, au sein du Programme sur la négociation de la Faculté de droit de Harvard et à la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, et comme procureur au parquet de Mannheim.

M. Tochtermann est titulaire d'un doctorat en droit de l'université de Heidelberg, où il est chargé de cours en droit de la propriété intellectuelle et a reçu un certain nombre de distinctions académiques.



Francis TUIYOTT

Juge, Division du commerce et des taxes, Haute Cour du Kenya, Nairobi (Kenya)

Le juge Tuiyott est juge à la Division commerciale et fiscale de la Haute Cour du Kenya depuis 2011. Avant d'occuper ce poste, il a exercé les fonctions d'avocat à la Haute Cour (1991-2011). Il a exercé dans les domaines du droit commercial, du droit de la propriété et du droit constitutionnel.

M. Tuiyott a récemment été nommé à la Cour d'appel du Kenya. Sa nomination attend l'approbation du président de la République du Kenya.

M. Tuiyott est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Nairobi, d'un diplôme de troisième cycle en droit de la Kenya School of Law et d'une maîtrise en droit de l'Université de Londres.



Ricardo Guillermo VINATEA MEDINA

Juge à la troisième chambre de droit constitutionnel et social de la Cour suprême de justice, Lima (Pérou)

Le juge Vinatea siège à la troisième chambre de droit constitutionnel et social de la Cour suprême de justice. Au cours de ses 37 années d'expérience, il a occupé plusieurs postes dans le domaine judiciaire. M. Vinatea représente également le pouvoir judiciaire au sein de la Commission de lutte contre la criminalité douanière et le piratage, il coordonne un accord de coopération entre le pouvoir judiciaire péruvien et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et coordonne un groupe de travail pour la formation des juges en matière de propriété intellectuelle, de concurrence et de droits des consommateurs.

M. Vinatea enseigne le droit constitutionnel, le contentieux et la propriété intellectuelle à l'Académie judiciaire du Pérou. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Proposals for the Legal Protection of Traditional Knowledge within the Framework of the Peru-U.S. Free Trade Agreement*, et de plusieurs articles.

M. Vinatea est titulaire d'un doctorat en droit public de l'Université de Jaén (Espagne), d'une maîtrise en droit civil et commercial (Université nationale de l'Amazonie péruvienne) et en protection judiciaire des droits (Université de Jaén) et d'une formation d'avocat de l'Université nationale de San Marcos au Pérou. Il a également reçu des doctorats honorifiques de l'Université nationale de l'Amazonie péruvienne, de l'Université scientifique du Pérou et de l'École européenne de management de Tenerife (Espagne).



Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices